
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mardi 30 juin 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1265

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1266

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur Boisé Phase 1.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154956006

CE15 1267

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 251 626,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de détection des raccordements inversés;
- 2- d'accorder à Gainex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 751,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14423;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156966001

CE15 1268

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 70 266,79 \$, taxes incluses, pour les services de programmation des variateurs de vitesse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC inc., fournisseur exclusif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 643,67 \$, taxes incluses, conformément aux offres de services de cette firme en date du 6 et du 25 mars 2015;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153334009

CE15 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Omni Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628.54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153438007

CE15 1270

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Etalex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage pour le centre de distribution de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 122 940,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14388 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1152547001

CE15 1271

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIssoft, LLC, détenteur des droits exclusifs du logiciel PI (Plant information), pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour de ce logiciel, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 51 042,93 \$ CDN, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme datée du 27 février 2015;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156758001

CE15 1272

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Resto Plateau, pour la fourniture de repas légers destinés à la revente aux restaurants du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 86 387,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 26 mars 2015, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156406002

CE15 1273

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel M3P Services Conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en gestion du changement afin d'appuyer les gestionnaires du Module de l'Assurance Qualité dans la révision des processus et traitements avec les unités partenaires du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 70 315,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14441 et selon les termes et condition stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150206004

CE15 1274

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Systématix, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour une somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14451;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151805001

CE15 1275

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 78 737,74 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel MDA Architectes. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 68 467,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15405 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le directeur du Service du traitement des eaux usées à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1153334013

CE15 1276

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel BRAC bureau de recherche d'animation de consultation, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en matière de concertation dans le cadre du projet de Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 60 596,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14444 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154956010

CE15 1277

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Systematix technologies de l'information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures pour développer un outil de gestion, pour une somme maximale de 343 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14483 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151861002

CE15 1278

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Polytechnique Montréal - Bureau de la recherche et centre de développement technologique (BRCDT) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de divers travaux de recherche pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 57 501,30 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2015, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1151158007

CE15 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1156896011

CE15 1280

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156896012

CE15 1281

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 1 860 867 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156896014

CE15 1282

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à l'Usine C pour la réalisation d'études techniques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156344001

CE15 1283

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 17 637 \$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes, pour l'acquisition d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1156344005

CE15 1284

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Institut national de recherche scientifique (INRS) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer un audit afin d'analyser la stratégie montréalaise de l'eau adoptée en 2011 et le plan d'investissement 2015-2024 en infrastructures de l'eau, pour une somme maximale de 83 700 \$, taxes incluses.
- 2 - d'autoriser le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux, à signer cette convention pour et au nom de la Ville
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153570006

CE15 1285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période de 2015 à 2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1150881003

CE15 1286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle d'une valeur maximale et non récurrente de 500 000 \$ à Montréal 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- 4 - d'accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services intervenue entre Montréal 2014 et le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, agissant à titre de fiduciaire;
- 5 - d'approuver à cet effet le projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville et Montréal 2014 (CG14 0027).

Adopté à l'unanimité.

20.021 1151278001

CE15 1287

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155334002

CE15 1288

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 6^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150679017

CE15 1289

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau pour le programme de renaturalisation des ruisseaux;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$ en 2016;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1154240005

CE15 1290

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015;
- 2- de mandater les trois arrondissements à réaliser leurs plans d'action et à déposer à la Division du développement durable, en décembre 2015, un rapport d'activités faisant état des réalisations effectuées en 2015;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 CTX1155360001

CE15 1291

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 183 757 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 1 052 857 \$ vers le Bureau de l'amélioration des services à la clientèle et 130 900 \$ vers le Service des ressources humaines;
- 2 - d'autoriser les ajustements récurrents à la base budgétaire pour 2016 et les années subséquentes de 2 124 978 \$ dont 1 857 942 \$ pour le Bureau de l'amélioration des services à la clientèle et 267 036 \$ pour le Service des ressources humaines;
- 3 - d'imputer la dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1152988001

CE15 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du 1^{er}-mars-1965 » une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156767005

CE15 1293

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage 448, adopté le 25 mai 2015, par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156968001

CE15 1294

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement 449, adopté le 27 avril 2015, par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156968002

CE15 1295

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 451, adopté le 27 avril 2015, par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156968003

CE15 1296

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 452-1 modifiant le Règlement de les plans d'implantation et d'intégration architecturale 452, adopté le 27 avril 2015, par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156968004

CE15 1297

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Ivan Filion à titre de Directeur-Bibliothèques au Service de la culture dans la classe salariale FM 10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), pour un mandat à durée indéterminée, à compter du 22 juin 2015, conformément à l'article 10.2.2. de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156993001

CE15 1298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste cadre niveau 10 au Bureau du directeur général et de nommer M. Herman Okomba-Debarice à ce poste dans la classe salariale FM 10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 10.2.2. de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 82 440 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction générale ;
- 3 - d'autoriser les ajustements récurrents à la base budgétaire de 141 325 \$ pour les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1152402001

CE15 1299

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Henri-Paul Normandin à titre de Directeur du Bureau des relations internationales (emploi # 105970) dans la classe salariale FM 09 (97 510 \$ - 121 890 \$ - 146 270 \$), à compter du 8 septembre 2015, conformément à l'article 2 « Mandat des cadres de direction » des conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE14 0813) et à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres;

pour les motifs évoqués au dossier décisionnel, le salaire annuel sera fixé à 175 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1155904002

CE15 1300

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151165001

Levée de la séance à 10 h 50

70.001

Les résolutions CE15 1265 à CE15 1300 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville